

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'ORSAINVILLE

REGLEMENT NUMERO 248

AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 219
CONCERNANT LE ZONAGE

=====

ATTENDU que le Conseil de Ville d'Orsainville a adopté le règlement numéro 219, divisant le territoire sous sa régie en zones, afin de régler l'utilisation du sol, l'occupation et la nature des constructions;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 426, paragraphe premier, du Code des Cités et Villes, le Conseil peut amender le dit règlement numéro 219;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été régulièrement donné;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur l'Echevin Ernest Roy, secondé par Monsieur l'Echevin Adéodat Bouillon, et unanimement résolu que ce conseil ordonne et statue par règlement portant le numéro 248, ce qui suit, savoir:-

1o. Le règlement numéro 219 est amendé à la zone D-7, en y retranchant une lisière de 50 pieds de largeur sur toute sa longueur, afin de permettre la continuation de la 9-ième Rue Est;

2o. Le plan d'urbanisme d'Orsainville se rapportant au règlement numéro 219 de la Ville d'Orsainville est corrigé et devra se lire tel que statué par ce règlement;

3o. Ce règlement entrera en vigueur, conformément à la Loi;

Fait et passé en la Ville d'Orsainville, ce 8-ième jour de septembre 1964.

ARMAND L'ETOURNEAU
Secrétaire - Trés.

LEO L. VIBERT
Maire



PROVINCE de QUEBEC
Municipalité de

ORSAINVILLE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

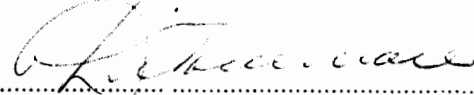
A la séance du 8 septembre 1964, le conseil a adopté le règlement numéro 248, amendant le règlement numéro 219, dans la zone D-7, et que le présent règlement peut être consulté au bureau du signataire.

Prenez également avis qu'une assemblée publique sera tenue le 23 septembre 1964, à 7.00 heures P. M., à l'Hôtel de Ville, à 1 - 15-ième Rue Est, pour soumettre à la considération des électeurs propriétaires, le dit règlement numéro 248.

Copie conforme.

ARMAND LETOURNEAU,
Secrétaire - Trés.

DONNE à ORSAINVILLE ce 9-ième
jour de SEPTEMBRE mil neuf cent SOIXANTE - QUATRE


.....
Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)